

AVIS DE PASSAGE

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Objet des travaux :

Entretien des cours d'eau par une gestion sélective des boisements de berges, enlèvement des déchets et obstacles au bon écoulement des eaux.

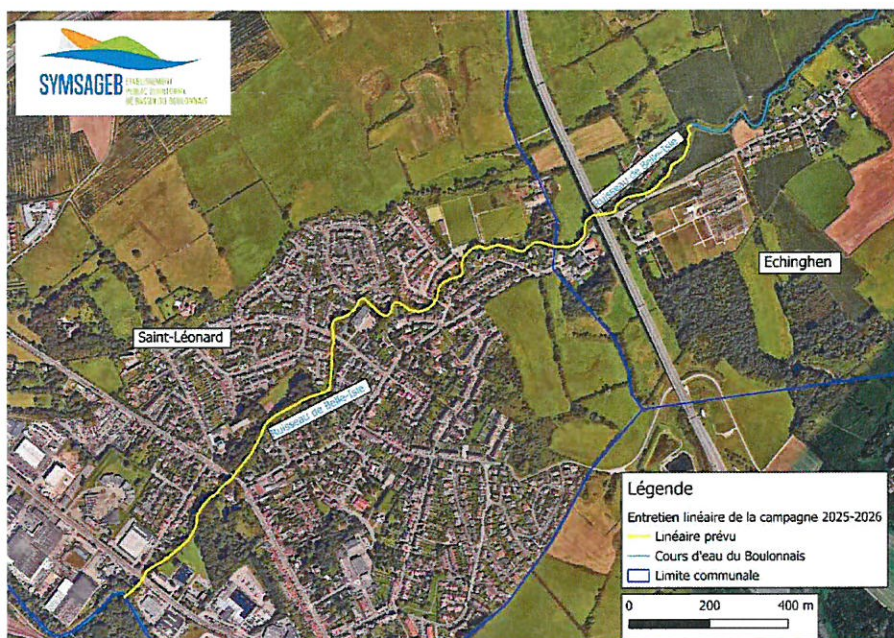
COMMUNE D'ECHINGHEN

Ruisseau de Belle-Isle

Par :

Association Rivages
Propres

NOVEMBRE 2025



Accès et bois coupés :

Il est demandé aux propriétaires riverains concernés par les travaux de faciliter l'accès au cours d'eau. Les bois coupés seront laissés hors d'eau, à disposition des propriétaires.

Cadre d'intervention :

Ces travaux sont réalisés par le SYMSAGE (Syndicat Mixte du SAGE Boulonnais) dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, au titre de l'intérêt général (Déclaration d'Intérêt Général par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023)

Il est rappelé que l'entretien des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains au titre de l'article L.215-14 du Code l'Environnement. Les propriétaires riverains effectuant eux-mêmes l'entretien et ne souhaitant pas l'intervention des équipes d'entretien sur leur propriété sont invités à se faire connaître auprès du SYMSAGE avant le démarrage des travaux.

Pour toute information complémentaire :

Hortense WACOGNE DAQUIN
Technicienne de rivière
06 85 18 16 41
tech.riviere@symsageb.fr